

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2022

Numéro	07
Objet	SOUTIEN AUX STAGES ETUDIANTS - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF - AVENANT N°01 A LA CONVENTION N°2021-298
Rapporteur	Marc SEBEYRAN

Date de convocation et d'affichage : 18 mars 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h20.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 96
- Votants¹ : 119

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DA ROCHA Katia, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRIAT Boris, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUDRY Christian suppléant de HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOLLIOT Marie-France, KIEHN Patricia, KUZMA Romain suppléant de CHATEL Laurent, LANDREAT Pascal, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, PORTIER-GUENIN Françoise, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BETTINGER Sylviane à CHAMPAGNE Bernard, BOISSEAU Dominique à BRET Marc, CASTEX Jean-Marie à HUP Carole, COCHET Jean-Michel à CHAMPAGNE Anicet, DAHDOUH Fadî à LEMELLE Flavienne, DENIS Valéry à GARIGLIO Elisabeth, DRAGON Jean-Luc à GOJJARD Pascal, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GUILLAUMET Virginie à LEMELLE Flavienne, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, LANOUX Claudie à QUINTART Sylvie, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, LEROY Marie-Thérèse à FLEURET Dominique, NONCIAUX-GRADOS Véronique à QUINTART Sylvie, OUADAH Karima à HONORÉ Nicolas, PAUWELS Cécile à GIRARDIN Olivier, POTTIER Denis à Jean-François MEIRHAEGHE, THOMAS Christine à BRET Marc, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline.

Excusés : BILLET André, DUCHÊNE Annie, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GROSJEAN Patrick, HOUARD Bruno, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SERRA Frédéric, SIMON Éric, SOMSOIS Hervé.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
119		119		

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs - non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2022

SOUTIEN AUX STAGES ETUDIANTS MISE EN PLACE DU DISPOSITIF AVENANT N°01 A LA CONVENTION N°2021-298

Annexes : projet d'avenant et tableau

Exposé :

En réponse aux répercussions locales de la crise sanitaire au niveau des établissements d'enseignement supérieur et des difficultés des étudiants à trouver un stage obligatoire dans le cadre de leur cursus, le Conseil Communautaire a par délibérations des 12 juillet, 7 octobre et 17 décembre 2021, décidé la reconduction pour 2021, du dispositif d'aide au financement de ces stages d'études en partenariat avec le Département de l'Aube et accordé un financement aux stages des étudiants de l'UTT.

La convention N° 2021-298 prévoyait le financement de 26 stages pour un montant total à charge de Troyes Champagne Métropole de 20 000 €. Un acompte de 18 000 euros a été versé fin décembre à la Fondation UTT, partenaire dans le cadre du dispositif.

En 2021, le cas particulier d'une start-up avait été examiné afin de l'inscrire ou non dans la liste des bénéficiaires du dispositif « Soutien aux stages étudiants ». Il s'agit de l'entreprise : « COYALI ». Celle-ci était en attente de locaux à la Technopole et était provisoirement installée au domicile familial de son créateur dans le département de la Seine et Marne.

Le périmètre du dispositif étant strictement limité aux étudiants et étudiantes d'Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche de l'Agglomération effectuant un stage de longue durée dans une entreprise de l'Aube, l'aide ne pouvait lui être accordée, COYALI dispose de bureaux à la Technopole depuis le 13 décembre dernier. Elle avait recruté un stagiaire pour une durée de 6 mois du 19 juillet 2021 au 14 janvier 2022.

L'aide s'élève à 500€ par mois dont 25% pris en charge par Troyes Champagne Métropole (soit 125€ par mois) et 75% par le Conseil Départemental de l'Aube (soit 375€ par mois). Le dispositif mis en place prend en charge les stages réalisés au sein d'une structure dont le siège social est installé dans le département de l'Aube ou à défaut disposant d'une antenne locale et de locaux sur le territoire aubois. Ainsi, le stage au sein de COYALI sera pris en charge uniquement du 13 décembre au 14 janvier, ce qui représente 125€.

Aujourd'hui, la liste finale des stages financés fixe un coût du dispositif à hauteur de 17 875 € arrêté définitivement le 1^{er} février 2022.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'ajout de l'entreprise COYALI à la liste des bénéficiaires.**
- **D'ENTERINER le versement d'une participation de 125€ à la Fondation UTT pour le stage effectué au sein de l'entreprise COYALI, étant précisé que la somme a déjà été versée à la fondation UTT.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer un avenant N°01 à la convention financière N°2021-298 conclue entre Troyes Champagne Métropole et la Fondation UTT chargée de reverser à chaque structure, le montant de l'aide communautaire.**